

députés qui prennent part aux procédures savent que nous n'avons que fort peu occasion d'étudier les questions importantes qui nous sont soumises, excepté quand elles sont véritablement l'objet de la délibération et que nous nous mettons à nous en occuper. Ceci est d'autant plus vrai que les projets du gouvernement ne sont guère déposés dans la première partie de la session, alors que les députés ont plus de loisir qu'à la fin. Règle générale, ni les ministres ni les députés qui ont des affaires particulières à soumettre au parlement, ne peuvent le faire au commencement. Ils donnent avis à la Chambre, puis plusieurs jours s'écoulent avant que ces mesures nous soient soumises, de façon que nous n'avons aucunement l'occasion de les étudier au moment où nous en aurions le temps. Puis je crois que si nous nous réunissions aux heures de la journée et si nous entreprenions de faire les affaires durant ces heures-là, pour avoir les soirées à nous, comme cela se fait dans la plupart des corps législatifs, nous ferions plus de besogne en moins de temps, et plus en hommes d'affaires, et nous éviterions beaucoup ces irritations provoquées dans le débat par la fatigue et l'épuisement physique. Je tiens à la main un état—de la lecture duquel je ne fatiguerai pas la Chambre—donnant les heures de réunion de tous les corps législatifs du monde, et je crois que notre parlement et celui du Royaume-Uni sont presque les seuls où une forte partie de la besogne se fait aux heures de nuit. Je crois qu'il nous faudrait remanier la règle dans ce sens. Je suis convaincu que cela améliorerait nos actes parlementaires, que nous donnerions plus d'efficacité aux délibérations du corps que nous formons, et que nous serions en état de délibérer avec plus de soin, sur les mesures d'intérêt général qui nous sont soumises. J'insiste auprès du gouvernement pour qu'il change notre coutume, et je lui demande de faire un essai quelconque de la chose à la prochaine session du parlement. Faisons-en l'expérience durant une session, et si les députés trouvent que cela ne donne pas satisfaction nous pourrions revenir à l'ancien système. Mais c'est ma conviction que si nous l'adoptions pour une session, nous ne reviendrions jamais à la coutume barbare qui a prévalu jusqu'à présent pour les séances de la Chambre.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député aurait-il la complaisance de passer aux rapporteurs des *Débats* le tableau dont il parle ?

M. MILLS (Bothwell) : Il n'est guère dans une forme qui permette de le transmettre aux rapporteurs des *Débats*.

Sir JOHN A. MACDONALD : Alors qu'il ait la bonté de le corriger quand il le voudra afin que nous puissions le voir. Il est important que nous sachions ce que font les autres parlements. J'ai vu l'expérience faite une couple de fois, peut-être deux ou trois, et des deux côtés on a trouvé la chose impraticable. Si l'opposition n'était pas très forte ou si elle n'était pas imbue de l'idée de changer le gouvernement du jour, il n'y aurait pas de mal à fixer une heure. Mais l'expérience que nous avons faite a démontré—et l'expérience du gouvernement Baldwin-Lafontaine a établi que chaque fois qu'une heure est fixée et que l'opposition a une fin de parti à servir il se soulevait un débat qui se soutenait jusqu'à cette heure. Dans les questions de subsides et autres affaires du même genre, quand l'opposition pense que le gouvernement pourrait être renversé, on se livre à l'obstruction jusqu'à ce que l'heure fixe ait fait perdre la journée. Un financier distingué, membre du gouvernement Baldwin, a déclaré qu'il ne pouvait jamais rien faire adopter avant une heure du matin. Toutefois nous allons discuter la chose d'ici à la prochaine session.

Je dirai que je ne vois pas comment on pourrait avoir plus le temps de lire un projet de loi avant la réunion de la Chambre, en ajournant avant l'heure du dîner. Si les Com-

munes se réunissent disons à dix heures, elles vont siéger jusqu'à une heure ; puis, si les députés vont prendre une réfection pour revenir immédiatement à la Chambre et siéger jusqu'à six heures, puis aller dîner, on verra qu'en règle générale la grande partie des députés ne seront pas disposés à s'asseoir pour lire des bills arides après le dîner. Si le soir il y avait une lecture, une soirée, un théâtre ou quelque chose d'analogue, ces plaisirs, je le crains bien, attireraient tout le monde, excepté les rigides martyrs du devoir comme l'honorable député et moi. Quoi qu'il en soit, il serait peut-être très bien de tenter l'épreuve. Nous avons une opposition qui a prêté aide au gouvernement, tout en exerçant son droit de critique sur les projets du ministère. Je le répète nous avons maintenant une opposition qui a réellement aidé au gouvernement. Si nous étions sûrs d'avoir toujours une pareille opposition, peut-être l'épreuve réussirait-elle. Mais, voyez-vous, avec les erreurs accumulées du gouvernement actuel, les espérances de l'opposition vont gagner de l'intensité, je le crains fort, et si nous fixions une heure que nous ne pourrions dépasser, je crois que les projets du gouvernement n'avanceraient que très lentement, et la rapidité dans la besogne que nous voyons depuis une dizaine de jours, nous ne la verrions plus dans de pareilles circonstances.

M. MILLS : Je vais lire le tableau suivant des heures auxquelles siègent les divers parlements :

	Heure de la réunion.	Heure de l'ajournement.	Durée moyenne des sessions.
Parlement Impérial.....	Durée moyenne des séances pour les sessions de 1880 à 1884 (inclusiv.) = 8 heures et 42 min.		
Autriche (1884)— Chambre Haute.....	11 a.m.	4 à 5 p.m.	} 3 à 4 mois.
do Basse.....	do	do	
Hongrie (1884)— Chambre des Magnats...	10 a.m.	2 p.m.	} 4 mois.
do Représentants....	do	do	
Belgique (1884)— Sénat.....	1 à 2 p.m.	4.20 p.m.	} 8 mois.
Chambre des Représentants...	do	do	
Danemark (1884)— Landsting.....	1.30 p.m.	3.30 à 4.30.	} 196 jours.
Folkething.....	1.00 p.m.	5.00 à 6.00.	
France (1881)— Sénat.....	2 p.m.	6 p.m.	} 5 mois.
Députés.....	do	do	
Allemagne (1880)— Bundesrath.....	11 a.m.	4 p.m.	} 4 à 5 mois.
Reichstag.....	do	do	
Italie (1881)— Sénat.....	2 p.m.	6 à 7 p.m.	} 6 mois (moins les vacances.)
Députés.....	do	do	
Pays-Bas (1883)— Chambre Haute.....	11 a.m.	4 à 4.30 p.m.	} 4 à 5 mois.
do Basse.....	do	do	
Portugal (1881)— Pairs.....	2 p.m.	5 p.m.	} 3 mois.
Députés.....	12 (midi).	do	
Espagne (1883)— Sénat.....	2 p.m.	6 p.m.	} 4 mois.
Députés.....	do	do	
Suède (1884)— Première Chambre.....	10 a.m.	2 p.m.	} Minimum. 4 mois.
Seconde do.....	do	do	
Norvège— Lagthing.....	10 a.m.	2 p.m.	} 4 à 5 mois.
Odelsting.....	(Quelques fois de 5 à 8 p.m.)		